



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE LA COHESION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Paris, le 20 décembre 2019
N° 1923

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement réaffirme que les engagements du plan Très Haut Débit seront tenus et souhaite aller encore plus loin en matière de couverture numérique en fibre optique de tous les territoires

Le Gouvernement prend acte de la décision de l'ADF, de l'AVICCA, de France urbaine et de Régions de France de ne pas participer à la réunion du comité de concertation du plan France très haut débit du 19 décembre.

Il rappelle son attachement à cette enceinte de dialogue importante pour la réussite du plan France très haut débit et la réalisation des objectifs fixés par le président de la République :

- d'ici fin 2020, garantir à tous un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit ;
- d'ici fin 2022, doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en donnant accès à tous au très haut débit (>30 Mbit/s), dont 80% en fibre optique.

L'atteinte de ces objectifs mobilise plusieurs technologies, dont la principale est la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH).

Le Gouvernement rappelle que la bonne coordination qui a prévalu jusqu'à présent a permis la réussite de ce plan. Au surplus, les projets déjà financés devraient permettre d'atteindre une couverture de près de 92 % des locaux en fibre jusqu'à l'abonné (FttH) à l'horizon 2025. La France sera ainsi parmi les tous premiers pays européens en matière de déploiement de la fibre, en ligne avec l'atteinte de l'objectif de très haut débit pour tous en 2022.

Ce retrait des associations de collectivités apparaît d'autant plus regrettable qu'une concertation vient d'être lancée pour aller au-delà des objectifs du plan France très haut débit. Avec la consultation lancée le 3 décembre, le Gouvernement propose désormais de généraliser la fibre dans tous les départements, et ouvre pour cela un nouveau guichet de financement pour accompagner les départements qui ne se sont pas à ce stade engagés dans la généralisation de la fibre optique. Il s'est d'ores et déjà engagé à consacrer à cet objectif une enveloppe de 280 millions d'euros d'ici à 2022, pour accompagner les collectivités concernées, dans un objectif de cohésion des territoires.

Le Gouvernement réitère donc son invitation à contribuer à la consultation en cours et poursuivra la concertation avec l'ensemble des acteurs partageant l'objectif de poursuivre le plan France THD, au service de l'ensemble des territoires.

Contacts presse

Cabinet J. Gourault : 01 44 49 89 40 - Communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr

Cabinet A. Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 – presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet J. Denormandie : 01 44 49 85 65 – communication.id@cohesion-territoires.gouv.fr